



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 31008

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de faire reconnaître officiellement la langue des signes française pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de sortir de leur situation d'exclusion de la société et de pouvoir bénéficier de l'autonomie dans les actes de leur vie quotidienne, sociale et professionnelle. Le rapport de Mme Gillot, déposé en septembre 1998, propose une série de mesures pour assurer cette reconnaissance du droit de l'usage de la LSF, et en particulier une organisation de l'enseignement à tous niveaux, avec reconnaissance comme deuxième langue au baccalauréat et option aux examens et concours publics. L'utilisation de cette langue permet en effet aux sourds d'accéder à la culture générale et à la citoyenneté. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine et quelles mesures peuvent être prises, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, pour répondre à cette demande légitime de cette catégorie de personnes handicapées exclues de la société.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31008

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3403